



COVID-19 - Consignes aux Directeurs de Plongée

La reprise des activités de plongée et d'apnée, lorsque permises par les autorités territoriales, doit se faire en respectant les guides élaborés par le Ministère des Sport et la FFESSM. Ces guides sont :

- [Guide d'accompagnement de repise des activités sportives](#) (du 11 mai 2020)
- [Guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive](#) (du 11 mai 2020)

Cette note a pour but d'aider les directeurs de plongée du club lors des sorties techniques et explorations en résumant les règles à respecter et à faire appliquer par les plongeurs.

Avant la sortie

- Le nombre de participants est limité à 10 maximum, encadrant compris, sans public ni invités.
- Auto-questionnaire Covid : Les personnes ayant présenté les signes cliniques d'infection au Covid-19 ou ayant fait l'objet d'une détection virale par prélèvement, doivent produire un CACI (certificat médical d'absence de contre-indication) avant toute pratique. Suivant les recommandations fédérales, le GUC PLONGEE a mis en place l'Auto-questionnaire Covid que chaque participant doit fournir juste avant la plongée.
 - Avant la sortie, le DP doit envoyer le lien vers le document Auto-questionnaire Covid (<https://www.guc-plongee.net/docs/Covid-Questionnaire.rtf>) à chaque participant et rappeler qu'il doit être rempli et retourné la veille de la sortie.
 - **La veille de la sortie** chaque participant doit télécharger et remplir l'Auto-Questionnaire puis le renvoyer par email au DP et à l'adresse contact@guc-plongee.net (pour archivage).
- Informer les pratiquants de la nécessité de se munir d'une bouteille d'eau ou gourde personnelle
- Limiter le co-voiturage en donnant comme lieu de rendez-vous le site de plongée. En cas de co-voiturage avec des personnes autres que celle avec lesquelles elles résident, sa mise en œuvre doit être adaptée au contexte de lutte contre l'épidémie de coronavirus et passe par le respect de plusieurs obligations sanitaires :
 - De ne pas être plus de deux personnes dans un véhicule afin de respecter la distance physique d'au moins un mètre (la personne ne conduisant pas devant s'asseoir à l'arrière droit du véhicule)
 - De respecter les gestes barrières à l'intérieur du véhicule.
 - De réaliser une hygiène des mains par friction hydro-alcoolique en entrant et en sortant du véhicule
 - D'aérer fréquemment le véhicule par l'ouverture des fenêtres.
 - De porter obligatoirement un masque grand public pendant le trajet



Pendant la sortie

- Le nombre de personnes présentes sur le site est limité à 10 maximum.
- Le port des masques est obligatoire lors des phases d'accueil.
- Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique et/ou du savon.
- Répéter les mesures de distanciation pendant les phases de préparation de la plongée.
- Réaliser le briefing et debriefing à terre avec **2m** de distance en chaque participant.
- La feuille de sécurité sert aussi de liste des participants. Si l'un des participants n'est pas du club, prendre son adresse et numéro de téléphone.
- La profondeur des plongées techniques en lac est limitée à 20m sans palier de désaturation.
- Une marge supplémentaire doit être prévue lors de la planification des plongées.
- Demander d'éviter les simulations « à sec » qui pourraient générer des contacts entre plongeurs et/ou l'encadrement.
- Rappeler qu'il faut maintenir le détendeur en bouche et le masque sur le visage dans les différentes phases (mise à l'eau, déplacement en surface, remontée à bord ou au bord).
- Rappeler que l'échange ou le partage d'effets personnels (serviette, ...) doit être proscrit.
- Recommander l'usage de gants néoprène ou lycra.